

Metz, le 15 février 2021

Service Aménagement, Biodiversité, Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : **Pascal ANDRES**
Tél : 03 87 28 33 42
E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Maire
Mairie
42, rue Principale
57580 HERNY

OBJET : Dossier de déclaration concernant la régularisation administrative d'un étang communal sur la commune de HERNY.

Courrier d'acceptation de la demande de régularisation administrative d'un étang.

RÉF. : Dossier numéro CASCADE : 57-2020-00425

P.J. : 0

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis à mon service, un dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Ø **Dossier de régularisation administrative d'un étang communal sur la commune de HERNY.**

Pour mémoire :

- le numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau de ce dossier est le suivant : 57-2020-00425,
- vous aviez été initialement destinataire d'un courrier en date du 10 novembre 2020 précisant que votre dossier était complet sur la forme, mais que sa régularité sur le fond au titre de la loi sur l'eau n'avait pas encore été étudiée à ce stade ; ce courrier avait été accompagné d'un récépissé,
- vous aviez été ensuite destinataire d'un courrier en date du 2 décembre 2020 précisant que votre dossier n'était pas recevable en l'état sur le fond ; ce même courrier comportait le détail des compléments attendus.

Après examen des compléments que vous nous avez transmis, je vous informe que votre dossier est maintenant considéré comme étant complet sur la forme et régulier sur le fond au titre de la loi sur l'eau, ce qui clôture son instruction administrative et valide votre demande de régularisation administrative de votre étang communal.

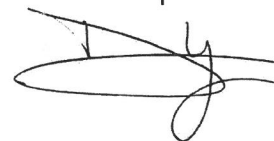
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Copies du récépissé et du présent courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie et le dossier de déclaration devra être consultable en mairie. Pour information, ces documents seront également mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois.

A l'issue de la période d'affichage en mairie précitée, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Céline DELLINGER

Copie pour information :
District Urbain de Faulquemont
A l'attention de Pierre-Alex GEORGES
1, allée René CASSIN – 57380 FAULQUEMONT